

Arrêté du 16 décembre 2009 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) pour la période 2009-2010

Mormons / Saints des derniers jours

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	30/12/2009
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEVN0929543A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021533622

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] la chasse pour l'ensemble des espèces de gibier d'eau, définie à l'article R. 424-9 du code de l'environnement, sur tous les territoires définis à l'article L. 424-6 du code de l'environnement et le dernier [...] jour de février. [...]

[...] *Phalacrocorax carbo sinensis*) peuvent être accordées par les préfets pour prévenir : — des dommages importants aux piscicultures en étang ou la dégradation de la conservation des habitats naturels que ces dernières [...]

[...]L'ensemble des bénéficiaires de dérogation ainsi que les participants aux opérations de destruction doivent respecter les règles générales de la polic[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ; Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 411-1, L. 411-2, R. 331-85, R. 411-1 à R. 411-14 ; Vu l'arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ; Vu l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature en date du 10 décembre 2009, Arrêtent :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVN0929543A du 30 décembre 2009, « Arrêté du 16 décembre 2009 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) pour la période 2009-2010 ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021533622> (consulté le 29 août 2026).